

Lettre du SAGE

vallée du Commerce

JUIN 2013

NUMÉRO 4

Edit'eau



La stratégie de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été validée le 8 avril dernier. C'est grâce à la concertation qu'un consensus a pu être trouvé et la

stratégie est le fruit d'un travail important réalisé par les membres des commissions du SAGE qui se sont beaucoup investis. Les discussions et les débats ont été riches et ont permis aux acteurs de dégager les grands enjeux du territoire en matière de gestion de la ressource en eau et de proposer leurs idées et leurs projets pour l'avenir. Ainsi, je remercie sincèrement tous les membres des commissions pour leur engagement dans la révision du SAGE.

La finalisation de cette étape est importante car la stratégie définit les grands objectifs à poursuivre d'ici 2021. C'est donc autour des cinq enjeux qui ont été arrêtés que les membres des commissions vont devoir travailler, pour détailler et préciser les actions à engager sur le territoire.

La phase de rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et du Règlement du SAGE peut désormais débuter. Ces deux documents, qui auront une portée juridique importante, doivent également être construits dans un processus de concertation afin que leur contenu soit au plus proche des réalités locales et répondent aux problèmes de gestion de l'eau rencontrés sur l'ensemble du bassin versant de la vallée du Commerce.

Ce quatrième numéro de la Lettre du SAGE vous présente la stratégie adoptée par la CLE, enjeu par enjeu et me permet également de vous tenir informés sur le déroulement de la

révision du SAGE.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Didier Féron

*Président de la commission locale de l'eau
Vice-président de la Communauté
de Communes Caux Vallée de Seine*



Sommaire

p. 2 à 3 DOSSIER

LA STRATÉGIE DE
LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU EST ADOPTÉE

p. 4 ACTUALITÉS

LA RÉDACTION
DU PAGD
ET DU RÈGLEMENT
COMMENCE



LA STRATÉGIE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU EST ADOPTÉE

LA STRATÉGIE DE LA CLE* ... C'EST QUOI ?

La stratégie qui a été adoptée par les membres de la Commission Locale de l'Eau le 8 avril dernier fixe les grands objectifs du SAGE en révision et rend compte des priorités exprimées. C'est la base de travail pour la définition précise des dispositions qui seront inscrites dans le PAGD* et le Règlement qui composeront le SAGE révisé.

LA STRATÉGIE DE LA CLE ... COMMENT ?

Les enjeux et les objectifs du territoire concernant la gestion de l'eau ont été révisés au regard du bilan du SAGE précédent, de l'état des lieux et du diagnostic qui ont été mis à jour ainsi que du scénario tendanciel d'évolution du territoire. Les membres des commissions thématiques se sont réunis régulièrement et ont travaillé à partir de ces éléments pour définir localement une stratégie de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la vallée du Commerce.

Les objectifs phares qui ont été choisis par la CLE

Le projet de SAGE retenu s'articule autour de cinq enjeux et de trois leviers.

ENJEU 1

**RECONQUÉRIR
LES MILIEUX AQUATIQUES
ET ACCROÎTRE
LA BIODIVERSITÉ**

La qualité écologique et chimique des cours d'eau est médiocre.

L'étude qui a été menée sur ces cours d'eau permet de connaître les zones où il faut agir en priorité. Cet enjeu est axe de travail majeur dans le SAGE qui se concentre particulièrement sur la continuité écologique et la fonctionnalité des cours d'eau, la lutte contre les espèces invasives et/ou recouvrantes et la préservation et la reconquête des zones humides, avec notamment l'identification de ZHIEP* et de ZSGE*.

ENJEU 2

MAÎTRISER LES RUISSELLEMENTS, LUTTER CONTRE LES INONDATIONS ET LES POLLUTIONS DIFFUSES

Le territoire a déjà été fortement touché par des inondations ou des coulées de boues et le risque est toujours présent. L'entraînement de polluants et de particules fines vers les masses d'eau dégrade leur qualité.

Les acteurs souhaitent se concentrer sur la connaissance des phénomènes en cartographiant les zones inondables, limiter l'implantation dans les zones à risque et freiner les transferts de polluants et particules notamment en favorisant la remise en herbe de zones stratégiques. La mise en œuvre des préconisations de l'étude sur l'aléa érosion est un axe majeur de cet enjeu.

ENJEU 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Les problèmes de qualité d'eaux souterraines sont fréquents (turbidité, nitrates, pesticides, ...).

La reconquête de la qualité des eaux doit passer par l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des nappes phréatiques, notamment en menant des campagnes d'analyses supplémentaires (dont la N-Nitrosomorpholine). La protection des captages et de leurs aires d'alimentation doit être renforcée, notamment en identifiant des captages « prioritaires SAGE » et en accompagnant les collectivités dans une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Enfin, la conduite d'évitement est désignée par les acteurs comme une priorité.

GLOSSAIRE

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CLE : Commission Locale de l'Eau

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

ZHIEP : Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier

ZSGE : Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau



ENJEU 4

AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Les deux masses d'eau souterraines (nappe de la craie et nappe alluviale de la Seine) sont sous tension quantitative et sous pression, notamment pour les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable et aux activités industrielles.

Les acteurs souhaitent se concentrer sur la connaissance de la nappe souterraine et des prélèvements supportables par les ressources ; sur la mise en œuvre des préconisations du BRGM* suite à la pollution par la N-Nitrosomorpholine ainsi que sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Pour réduire la consommation d'eau, la réhabilitation de l'usine d'eau industrielle de Norville et la connaissance fine des fuites sur les réseaux d'eau potable sont mis en avant.

ENJEU 5

AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES REJETS POUR RECONQUÉRIR ET PRÉ- SERVER UNE QUALITÉ D'EAU

Les cours d'eau et parfois les bétouilles sont l'exutoire des rejets d'eaux de toutes sortes (domestiques, industrielles, pluviales) qui doivent être traités correctement pour ne plus dégrader les milieux.

Il s'agira de réhabiliter ou de transférer tous les équipements d'assainissement collectifs non-conformes et de supprimer tout rejet en bétouille. Les acteurs souhaitent également que les contrôles de l'assainissement non-collectif soient réalisés avec une fréquence de visite tous les 6 ans. Les acteurs ont aussi la volonté de se doter de documents d'urbanisme qui intègrent les prescriptions des schémas liés à l'assainissement.

Trois leviers s'ajoutent à ces enjeux. Il s'agit de moyens d'actions qui aideront ou permettront la mise en œuvre des objectifs identifiés.

• Levier 1
**Améliorer
la connaissance**

• Levier 2
**Communiquer
et sensibiliser**

• Levier 3
**Améliorer
la Gouvernance**



LA RÉDACTION DE PAGD ET DU RÈGLEMENT COMMENCE

Maintenant que la stratégie a été adoptée par les membres de la CLE, la rédaction des documents du SAGE peut commencer. Le bureau d'études SAFEGE va accompagner la cellule d'animation dans cette démarche. En parallèle, l'impact du projet de SAGE sur l'environnement doit être analysé : c'est l'évaluation environnementale du SAGE.

De quoi sera composé le prochain SAGE ?

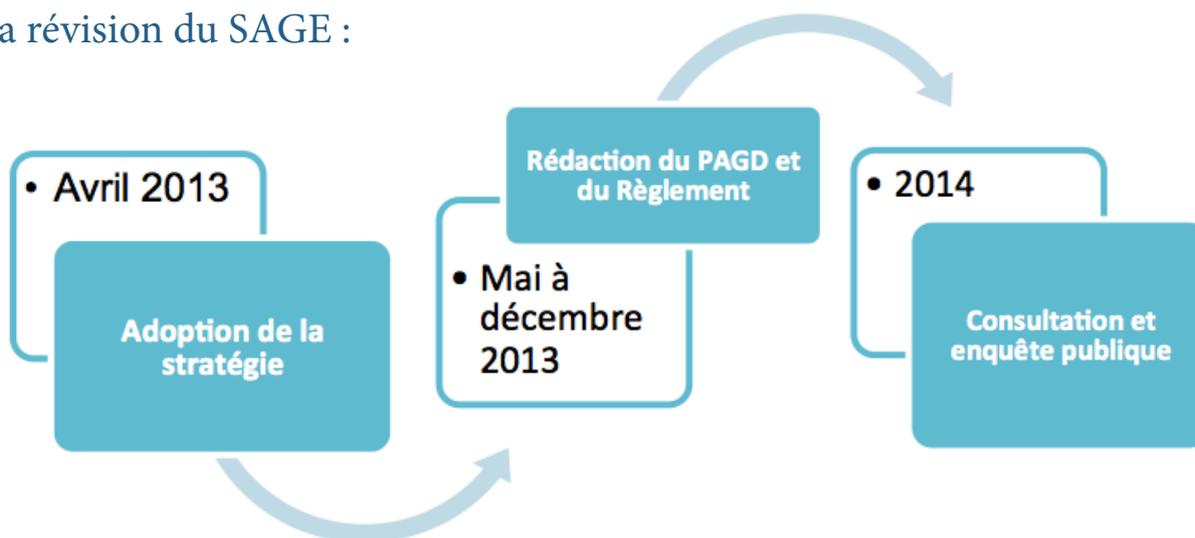
Le PAGD, qui sera opposable à l'administration. Les décisions prises dans le domaine de l'eau (Police de l'Eau, Police des ICPE) et les documents d'urbanisme (SCoT, PLU et cartes communales) devront lui être conformes.

Le Règlement, qui sera opposable à l'administration et aux tiers, encadrera les usages de l'eau et les réglementations qui s'y appliquent pour permettre la réalisation des objectifs définis dans le PAGD. Les projets de toute personne publique ou privée (installations, ouvrages, travaux ou activités qui sont énumérées dans l'article R.214-1 du Code de l'environnement) devront y être conformes.

L'évaluation environnementale du SAGE, c'est quoi ?

Tout au long de l'élaboration du nouveau SAGE, cette analyse doit apporter un regard critique sur ses impacts potentiels sur l'ensemble des composantes de l'environnement. C'est le bureau d'études EGIS Eau qui réalise cette prestation.

Le calendrier de la révision du SAGE :



CONTACT

M^{lle} **Camille LEGAND**, animatrice de la révision du SAGE
Tel. 02 32 84 40 20 - Fax. 02 32 84 53 68 - c.legand@cauxseine.fr
Communauté de communes Caux vallée de Seine
Maison de l'intercommunalité Allée du Câtillon
BP 20062 – 76170 Lillebonne

